

Sarlon primeo compact 33

forbo

FLOORING SYSTEMS

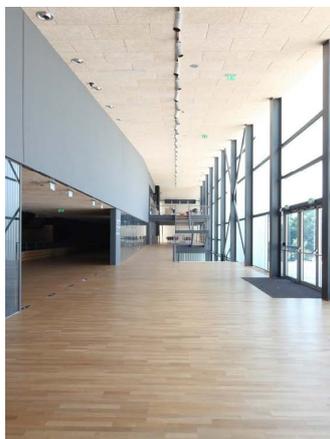
de 32 à 42 € Prix indicatif HT en Euro/m² fourni-posé*

*Chantier > 1 000 m² et "sans difficultés particulières" - Hors préparation de support

U3 P3 E2/3 C2



DESSCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC compact hétérogène U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5 dB déclarés en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type Sarlon primeo compact 33. Selon la norme NF EN 433, son poinçonnement rémanent sera de 0,03 mm.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant*).

Les chutes** de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo [Tournesol](#).

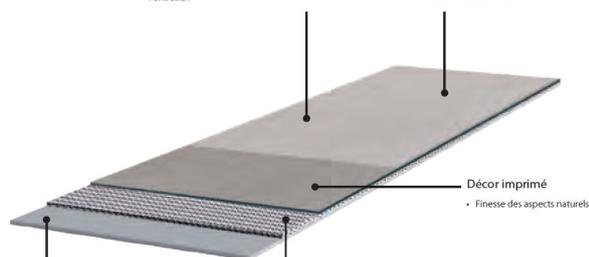
Découvrir l'ensemble de la [gamme coloristique](#)

Traitement OVERCLEAN XL

- Évite la métallisation pendant toute la durée de vie du produit
- Armure antitache
- Réduit les coûts et facilite l'entretien

Couche d'usure

- Résistance au trafic
- Protection du décor



Semelle compacte renforcée

- Haute résistance au poinçonnement de 0,03 mm
- Très bonne résistance aux charges roulantes et statiques

Armature en voile de verre

- Stabilité dimensionnelle

Décor imprimé

- Finesse des aspects naturels

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose

Pose collée :

Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

A prévoir : éléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finitions en cas de remontées en plinthes...)

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 100 µg/m³, classe A+.
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH***.
- Fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Envers 100 % PVC.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Sarlon primeo compact 33
Classement UPEC	U3 P3 E2/3 C2
Certificat NF UPEC	n°304-019.2
Épaisseur totale	2,0 mm
Couche d'usure	0,63 mm
Masse surfacique totale	2 412 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,03 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)
Réaction au feu	Bfl-s1⁽¹⁾ - RA12-0358 (CSTB)
Classification selon NF EN ISO 10582	23 - 33 - 42

⁽¹⁾ Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose collée. Satisfait à la réglementation M3

* L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). ** Hors cadre amiante. *** Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.